



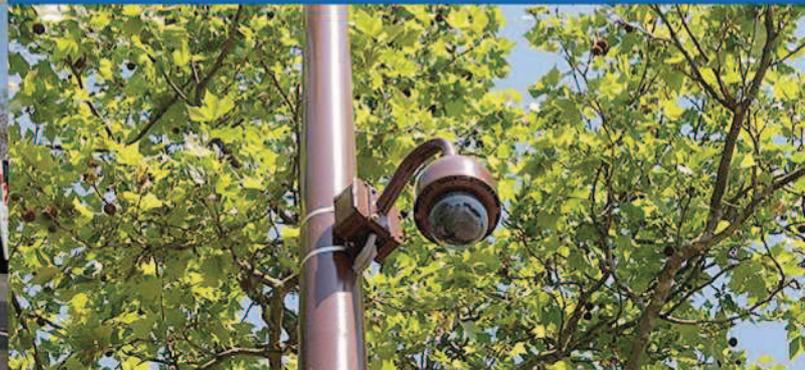
VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Budget Primitif 2016

Rapport de présentation



19 communes
270 000 habitants
12 400 hectares



SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE	3
II.	LE BUDGET PRIMITIF 2016 DETAILLE PAR COMPETENCE COMMUNAUTAIRE	17
A.	LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE : LA VIDEOPROTECTION (FONCTION 110)	18
B.	LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (FONCTION 12).....	20
C.	LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	21
	1. <i>ENSEIGNEMENT MUSICAL (fonction 311)</i>	21
	2. <i>MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415)</i>	26
D.	LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (FONCTION 524)	27
E.	LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (FONCTION 70).....	29
F.	LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT (FONCTION 812).....	32
G.	LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LE PÔLE D'INGENIERIE TERRITORIAL (FONCTION 824).....	39
H.	LES COMPETENCES TRANSPORTS, CIRCULATIONS DOUCES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FONCTIONS 815 ET 822).....	44
	1. <i>LES DEPLACEMENTS (Fonction 815)</i>	44
	2. <i>LES CIRCULATIONS DOUCES ET LE PARKING COMMUNAUTAIRE (Fonction 822)</i>	47
I.	LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (FONCTION 90).....	49
J.	LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (FONCTION 020)	52

I. Présentation générale

Le budget primitif 2016 (BP) est construit sur la base des informations disponibles et des orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

➤ **l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay**

➤ **la réduction des dotations nationales et la hausse des prélèvements**

➤ **la stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises**

VGP maintient ses taux au niveau fixé en 2010. Les seules variations sont liées au lissage.

➤ **la stabilité des dépenses de fonctionnement**

VGP reconduit la même enveloppe de dépenses de personnel qu'au BP 2015, hors créations de postes liées à l'arrivée de Vélizy. Les dépenses de fonctionnement courantes et les subventions aux écoles de musique sont stables.

➤ **un soutien constant aux communes face à la montée de la péréquation**

VGP prendra en charge la moitié de la part des communes contributrices au FPIC, dans la limite d'un montant total de 5 Millions d'euros. Cette prise en charge prendra la forme du vote d'une répartition dérogatoire du FPIC adoptée par le Conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres.

Cette orientation n'est pas financée au BP 2016, mais au Budget Supplémentaire 2016 (BS) qui sera soumis au vote fin juin après la reprise du résultat de l'exercice 2015.

➤ **La mise en place d'une nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

En raison de l'incertitude sur le montant du prélèvement du FPIC et sur l'évolution de la fiscalité économique, aucune DSC n'a été inscrite au BP 2016.

Le cas échéant, elle sera inscrite au BS 2016.

➤ **la gestion des engagements pluri-annuels en Autorisation de Programmes – Crédits de Paiements (AP-CP)**

En 2015, VGP avait fait le choix de gérer les subventions de surcharge foncière en AP-CP pour une plus grande transparence et un meilleur suivi.

En 2016, trois AP supplémentaires seront soumises au vote du Conseil communautaire : la première pour les subventions de surcharge foncière à attribuer sur 2016, la deuxième pour l'auditorium du CRR de Versailles et la troisième pour la participation au diffuseur de l'A86.

Les crédits de paiement 2016 (CP) liés aux Autorisations de Programme sont partiellement financés au BP 2016 : 1,5 Million d'euros sur les 4,1 Millions nécessaires. La différence sera inscrite lors du BS 2016.

➤ **un financement des investissements sans recours à l'emprunt.**

Le budget primitif 2016 s'élève à 172 888 000 €, répartis de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 166 288 000 €,
- section d'investissement : 6 600 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2016 est marqué par une nouvelle baisse des participations de l'Etat aux collectivités locales, s'expliquant principalement par un prélèvement de 3,67 Milliards d'euros sur l'enveloppe des dotations, au titre de la participation des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics. Ce prélèvement débuté en 2015 devrait être renouvelé en 2017, chaque année se cumulant.

La montée en charge de la contribution de VGP à la péréquation (FPIC) est également un facteur de réduction des marges de manœuvres budgétaires de Versailles Grand Parc.

Les recettes de fonctionnement se composent :

- des recettes liées aux compétences communautaires pour 33 815 000 € (20 %)
- des recettes non affectées pour 132 473 000 € (80 %)

Les recettes non affectées à une dépense particulière regroupent :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 7 569 000 €

La DGF estimée pour 2016 est en baisse par rapport au BP 2015 (- 1 338 000 €).

Sans l'intégration de Vélizy-Villacoublay, la DGF de Versailles Grand Parc baisserait de 5 % (hors contribution à la réduction des déficits) du fait de la fin du bonus de DGF lié à l'élargissement du périmètre survenu en 2014.

L'entrée de Vélizy-Villacoublay se traduit par un gain net de DGF de 259 000 € suite à un double effet :

- o un gain de DGF de 862 000 € par rapport à la DGF qu'obtiendrait VGP à périmètre constant,
- o une perte de 603 000 € lié à la hausse de la contribution à la réduction des déficits.

La Loi prévoit un « repérimétrage » de la contribution à la réduction des déficits des intercommunalités en cas d'élargissement.

La contribution 2016 à la réduction des déficits publics est calculé sur les recettes réelles de fonctionnement 2014 de Versailles Grand Parc et une quote-part des recettes réelles de fonctionnement de Vélizy-Villacoublay (quote part = RRF Vélizy / RRF de toutes les communes).

La contribution 2016 à la réduction des déficits est de 1 737 000 € calculée sur les recettes 2014.

La contribution cumulée (2014-2015-2016) est estimée à 3 312 000 €, correspondant à 6,08 % des recettes réelles de fonctionnement retraitées.

- La dotation de compensation de la suppression de la part salaire de l'ex-Taxe Professionnelle : 23 102 000 € est estimée en baisse de 2,5 % par rapport au montant 2014,
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 410 000 €,
- les compensations fiscales liées aux allègements décidés par l'Etat en faveur de certains contribuables à la taxe d'habitation (825 000 €) et à l'ancienne part recettes de la TP (248 000 €),
- l'amortissement des subventions reçues par VGP pour financer un investissement se traduit par une recette d'ordre de 376 000 € (et une dépense d'ordre en investissement de même montant). Cela est lié aux subventions du Conseil départemental pour les instruments de musique et du Conseil régional pour les composteurs pour lesquelles les biens subventionnés s'amortissent,
- le produit fiscal (hors TEOM) estimé à 99 943 000 € dont la décomposition est présentée ci-dessous.

Les taux d'imposition de Versailles Grand Parc seront inchangés en 2016 par rapport à l'exercice 2015 (hors effets de lissage).

Le lissage du taux de Cotisation Foncière des Entreprises génère 1,2 M€ supplémentaire à base constante. Ce gain est principalement lié à Vélizy-Villacoublay (+1,1 M€) et au Chesnay (+0,07 M€). Le taux de Vélizy-Villacoublay est lissé sur la durée minimale (2 ans).

Le taux de CFE voté par Versailles Grand Parc (18,86 %) est le deuxième taux le plus faible de toutes les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles en 2015¹.

En euros	BP 2015	BP 2016	Varia°BP/BP	Dont Vélizy	Observations
TH	36 543 000	39 207 000	+ 2 664 000	2 264 000	Bases + 2 %/notifié (1% forfaitaire, 1% physique)
TFNB	12 000	20 000	+ 8 000	2 000	
TAFNB	160 000	181 000	+ 21 000	22 000	
CFE	14 767 000	25 019 000	+ 10 252 000	10 103 000	Bases + 2 % /notifié (1% forfaitaire, 1% physique ²), lissage tx CFE Vélizy sur 2 ans : +1,1 M€ / an
CVAE	14 176 000	30 456 000	+16 280 000	16 448 000	Prévision DGFIP
IFER	570 000	668 000	+ 98 000	57 000	
TASCOM	2 169 000	4 352 000	+ 2 183 000	2 030 000	
Reversement de fiscalité	45 000	40 000	- 5000		Trop versé à Châteaufort en 2014
PRODUIT FISCAL (hors TEOM)	68 442 000	99 943 000	+31 501 000	+30 926 000	

¹ Les trois taux de CFE 2015 les plus faibles votés par les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles sont : 18,74 % par la CA Cœur de Seine (Saint Cloud, Garches, Vaucresson), 18,86 % (CA VGP), 19,25 % (CA GPSO).

² Exclusion des recettes fiscales de Safran sur Châteaufort du BP 2016 en l'absence d'information précise.

La prévision de la DGFIP de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises devrait être fiable, car il s'agit de la restitution d'un impôt collecté par l'Etat avec un an d'écart.

Son montant est très volatile, car il est fonction de la valeur ajoutée déclarée par les entreprises et des restitutions intervenant d'une année sur l'autre.

Le tableau ci-dessous décrit le mode de calcul de la CVAE.

MODE DE CALCUL DE LA CVAE

La CVAE versée en N (2016) aux collectivités locales

= la CVAE encaissée en N-1 (2015) par l'Etat + la fraction versée par l'Etat au titre des dégrèvements - les restitutions

=

la valeur du **solde de CVAE due au titre de N-2 (CVAE 2014)** versé en mai de N-1 (mai 2015) par les entreprises net des restitutions d'excédent de CVAE au titre de l'année N-2 (2014)

+

la valeur des **2 acomptes de CVAE due au titre de N-1 (2015)** versés en juin et septembre 2015 correspondant à 50 % du montant de CVAE due au titre de N-2 (2013)

+

la valeur des dégrèvements authentifiés par l'administration fiscale en N-1 (2015)

-

la valeur des restitutions opérées par l'administration fiscale en N-1 (2015)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 166 288 000 € concernent :

- les compétences gérées par Versailles Grand Parc pour 47 003 000 € (soient 28 % des dépenses de fonctionnement),
- les reversements de fiscalité et la participation à la péréquation entre collectivités pour 115 585 000 € (soient 70 % des dépenses de fonctionnement),
- l'autofinancement pour 3 700 000 € (soient 2 % des dépenses de fonctionnement) composé des amortissements uniquement.

Le montant et la part des reversements de fiscalité ont fortement progressé entre le BP 2015 et le BP 2016 (+37,4 Millions d'euros, +8 points de % dans le total des dépenses de fonctionnement) pour deux raisons :

- l'augmentation des attributions de compensation reversées aux communes principalement lié à l'entrée de Vélizy-Villacoublay (35,6 Millions d'euros).
- l'augmentation de la péréquation (+1,8 M€)

Les budgets consacrés aux compétences et à l'administration générale sont décrits en détail dans les parties suivantes.

Des reversements de fiscalité sont réalisés au profit :

- o **des 19 communes :**

- 90 936 000 € au titre des attributions de compensation (AC)

Au 1^{er} janvier 2015, les AC des 18 communes se montaient à 55 218 296 €.

L'AC de Vélizy-Villacoublay est estimée de manière provisoire à 35 593 670 €.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLETC) doit se réunir à l'automne 2016 pour arrêter le montant précis des charges transférées par cette commune.

Le Conseil communautaire arrêtera définitivement le montant des AC début décembre 2016 sur la base du rapport de la CLETC.

Une provision de 124 026 € a été inscrite au BP 2016 pour tenir compte de la modification future de l'AC de Saint-Cyr-l'Ecole suite à la CLETC du 9 décembre 2015. La nouvelle AC sera soumise au vote du Conseil communautaire fin juin après délibération des communes membres.

Afin de faciliter la gestion de trésorerie des communes, le Conseil communautaire a voté le 11 janvier 2016 le versement anticipé et en six fois des attributions de compensation.

o **de l'Etat :**

18 879 704 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ;

5 758 000 € au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Il s'agit uniquement de la part du prélèvement à la charge de Versailles Grand Parc conformément à la répartition de droit commun.

Le montant du prélèvement total du FPIC (VGP + communes) devrait doubler par rapport à 2015 et atteindre 14 590 000 € en 2016 en raison de la progression nationale, des modifications de périmètre et de l'intégration de Vélizy-Villacoublay.

Ce montant sera ajusté au BS 2016 une fois le montant du FPIC notifié.

En 2016, VGP prendra à sa charge **50 % de la part des communes contributrices au FPIC, dans la limite d'un montant total de 5 millions d'euros. L'agglomération procédera par le vote d'une répartition dérogatoire** prévue dans la nouvelle rédaction de l'article L2336-3 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, prise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et approuvée par les conseils municipaux des communes membres. Les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée. »

<i>en euros</i>	FPIC 2015 notifié réparti selon la Loi (droit commun)	FPIC 2015 notifié réparti par VGP	FPIC 2016 simulé réparti selon la Loi (droit commun)	FPIC 2016 simulé répartition proposée par VGP
TOTAL FPIC	7 138 265 €		14 590 800 €	
Répartition				
Part payée par VGP	2 282 284 €	5 338 265 € (FPIC + DSC péréquation de 1,8 M€)	5 757 809 €	10 174 305 € (FPIC + 50 % part des communes)
Part payée par les communes	4 855 981 €	3 055 981 € (FPIC - DSC péréquation de 1,8 M€)	8 832 991 €	4 416 495 € (50 % du FPIC)

Cette prise en charge exceptionnelle du FPIC sera financée lors du Budget Supplémentaire 2016 après la reprise du résultat fin juin.

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent en 2016 à 10 610 000 €.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des dépenses de personnel entre le BP 2015 et le BP 2016.

en euros	BP 2015	BP 2016	Varia° BP16/BP15	Dont Vélizy	Explications
Traitement/charges :					
aménagement/ Transports/Habitat/ Développement économique/ Circulations douces	1 104 000	1 259 000	+ 155 000	+155 000	3 postes « Mobilités innovantes », « Qualité de service », « Aménagt durable des quartiers d'affaires »
environnement	857 000	947 000	+90 000	+42 000	Un poste supplémentaire suite à l'élargissement
enseignement musical	6 548 000	6 448 000	-100 000		Mise en disponibilité de professeurs
vidéoprotection	36 300	69 000	+32 700		
Administration générale	850 700	870 000	+19 300		
Sous-total traitement et charges de VGP	9 396 000	9 593 000	+197 000	+197 000	
Mutualisation courante	813 505	868 705	+55 200	+48 206	1 poste mutualisé déchèterie de Vélizy
Mutualisation opérations ponctuelles	95 200	90 050	- 5 150		solde 6 av. de Paris, Pôle musique, Pôle Danse, 2 ^{ème} déchèterie
Sous-total mutualisation	908 705	958 755	+50 050	+48 206	
Autres : assurance, visites méd., mutuelle	59 295	58 245	- 1 050		
TOTAL CHAP. 012 : CH. DE PERSONNEL	10 364 000	10 610 000	+ 246 000	+245 206	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 6 600 000 € au BP 2016, auxquels s'ajoutent les crédits de 2015 reportés sur 2016.

L'amortissement des subventions reçues par VGP pour des équipements nécessitent l'inscription d'une dépense d'ordre de 376 000 € (et une recette d'ordre en fonctionnement de même montant).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à de 6 224 000 €.

Elles se décomposent en 4 catégories :

- Catégorie A : les constructions neuves ou les restructurations pour 2 714 500 €
- Catégorie B : les travaux de gros entretien sur les bâtiments pour 625 600 €
- Catégorie C : les acquisitions de matériels, mobiliers, logiciels pour 1 355 900 €
- Catégorie D : les subventions de surcharges foncières ou exceptionnelles pour 1 524 000 €

Le détail des dépenses d'investissement est présenté dans le tableau ci-dessous :

en euros	Projet de reports 2015	BP 2016	Total budgété 2016
Vidéoprotection	1 377 000	600 000	1 977 000
Enseignement musical			
CRR Pôle danse Lully Vauban	155 000	1 515 000	1 670 000
CRR Pôle musique	368 000		368 000
Circulations douces			
Piste cyclable RD7 - SMAROV		350 000	350 000
Allée Royale (terrain + étude technique)	500 000	249 500	749 000
Plan vélo (tvx + fonds de concours)	1 127 000		1 127 000
Ordures ménagères : 2^{ème} déchèterie	980 000		980 000
Transports			
Parking relais de St Cyr l'Ecole	16 000		16 000
Fonds de concours Autolib	300 000		300 000
Aménagement porte de Buc	1 179 000		1 179 000
Bruit Acoustique Pont des Chantiers	228 000		228 000
Développement économique : SEM PAT 50%	847 000		847 000
Fonds de concours aux communes			
Moulin de Vauboyen	350 000		350 000
Soutien à l'investissement (solde)	184 000		184 000
Administration générale			
Siège VGP : solde travaux	215 000		215 000
Soldes d'opérations (Mortemets, aire d'accueil)	159 000		159 000
Total constructions neuves (catégorie A)	7 985 000	2 714 500	10 699 500

Les travaux de gros entretien sur les équipements communautaires (catégorie B) prévus au BP 2016 (625 600 €) sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Equipement communautaire	nature des travaux	BP 2016 en euros
CRR de Versailles	Déplacement station de chauffage du bâtiment cafétéria, pose de panneaux acoustiques dans les salles de cours, création de mobilier, réfection des salles de cours et du hall, réaménagement des locaux de l'administration et de la cafétéria	403 000
Ecole de musique de Bois d'Arcy	Travaux supplémentaires suite à la découverte d'amiante	60 000
Déchèterie de Bois d'Arcy		43 600
Ecole de musique de Jouy-en-Josas	Mise en conformité électrique, transformation d'une salle de cours, revêtement de sol	21 000
Parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole		17 000
CRC de Viroflay	Mise en conformité électrique, pose de prise réseaux pour wi-fi, installation de miroirs, éclairage extérieur avec détecteurs	12 000
Aire d'accueil des gens du voyage	Provision pour travaux	10 000
Pépinière d'entreprises	Mise en conformité électrique, flash alarme incendie	6 000
Siège de VGP	Mise en conformité électrique	1 000
Conservatoires et écoles de musique	Provision pour travaux imprévus	52 000
TOTAL DE LA CATEGORIE B : GROS ENTRETIEN		625 600

Les acquisitions (catégorie C) prévues au BP 2016 (1 359 900 €) sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>Par ordre de montant décroissant</i>	BP 2016 en euros
Points d'apports volontaires	650 000
Bacs ordures ménagères	230 000
Instruments de musique	172 500
Provision pour le versement d'avances sur travaux	100 000
Mobilier	30 000
Matériel informatique	53 700
Logiciels	32 500
Signalétique des zones d'activité + déchèterie	30 000
Composteurs	25 000
Remboursement de cautions	23 800
Dépenses imprévues	8 400
Frais d'annonces marchés publics	3 000
Matériels divers	1 000
TOTAL DE LA CATEGORIE C : ACQUISITIONS	1 359 900

Les subventions de surcharge foncière ou les subventions exceptionnelles (catégorie D) prévues au BP 2016 (1 520 000 €) sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

en euros	BP 2016	Observations
Subventions surcharge foncière déjà attribuées	1 500 000	Crédits de paiement 2016 : 3,5 M€, complément de 2 M€ financés au BS
Fonds de concours supplémentaire à Rennemoulin pour l'acquisition de la chapelle	20 000	
Participation à la prévention des déchets organiques	4 000	
TOTAL CATEGORIE D : SUBVENTIONS SURCHARGES FONCIERES ET EXCEPTIONNELLES	1 524 000	

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 600 000 € et se composent :

- des recettes liées aux compétences communautaires : 2 368 029 € (36 %), composées :
 - o des subventions notifiées : 2 244 229 € (Pôles danse et théâtre, piste cyclable RD7, Fonds d'Aménagement Urbain),
 - o des cautions reçues (23 800 €) lors de la location des instruments, des bureaux de la pépinière et des places de l'aire d'accueil des gens du voyage
 - o d'une provision pour le remboursement des avances liées aux marchés publics de travaux (100 000 €)

- des recettes non ventilées : 4 231 971 € (64%).

Les recettes d'investissement non affectées sont :

- le Fonds de Compensation de la TVA : 531 971 € correspondant aux dépenses d'investissement 2015,

- les dotations aux amortissements : 3 700 000 € d'un montant conséquent en raison du poids des subventions d'équipement versées dans l'investissement total,

L'autofinancement (amortissement) permet de financer 56 % des dépenses d'investissement 2016.

Le Budget Primitif 2016 est synthétisé page suivante.

en euros	BP 2015	BP 2016 à 18	BP 2016 à 19	Observations
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Dotation Globale de Fonctionnement	8 907 000	7 310 000	7 569 000	Baisse nationale de la DGF
Produit fiscal (hors TEOM)	68 442 000	69 017 000	99 943 000	Bases +2%, Vélizy : +1,3 M€ hausse tx CFE, +2.1 M€ de CVAE
Compensation suppression part salaires TP	14 267 000	13 884 000	23 102 000	Baisse estimée de 2.5 %
Autres compensations	1 441 000	1 483 000	1 483 000	TH personnes modestes, DCRTTP
TEOM	24 418 000	25 098 000	26 660 000	Bases +2 % + lissage
Amortissement des subventions	950 000	376 000	376 000	Ecritures d'ordre
Autres recettes	6 909 000	7 155 000	7 155 000	
Total recettes de fonctionnement (1)	125 334 000	124 323 000	166 288 000	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Attributions de compensation	55 013 168	55 342 330	90 936 000	AC définitives des communes entrées en 2013-2014
Fonds de péréquation (FPIC)	1 847 236	3 012 000	5 758 000	Estimation répartie au droit commun Prise en charge de 50 % des communes au BS
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) péréquation	2 098 726			
DSC économique	245 000			Prévu au BS selon les notifications
Reversement au titre du FNGIR	18 879 704	18 879 704	18 879 704	
Dégrèvements de fiscalité/annulations	11 166	11 296	11 296	
Dépenses de fonctionnement hors personnel	32 875 000	33 705 600	36 393 000	
Charges de personnel	10 364 000	10 364 800	10 610 000	
Total dépenses de fonctionnement hors autofinancement (2)	121 334 000	121 315 730	162 588 000	
AUTOFINANCEMENT PREVU (3)	4 000 000	3 007 270	3 700 000	
<i>dont amortissement</i>	<i>3 520 000</i>	<i>.3 007 270</i>	<i>3 700 000</i>	
RECETTES INVESTISSEMENT				
FCTVA	1 492 889	531 971	531 971	En 2015 : 2 années
Subventions	2 061 408	2 244 229	2 244 229	Pôle danse/théâtre, FAU, piste cyclable RD7
Cautions (instruments, pépinière, aire d'accueil des gens du voyage)	15 703	23 800	23 800	
Avances remboursables liés aux travaux		100 000	100 000	
Total recettes d'investissement hors autofinancement, hors emprunt (4)	3 570 000	2 900 000	2 900 000	
DEPENSES INVESTISSEMENT (5)	7 570 000	5 907 270	6 600 000	
<i>dont dépenses réelles investissement</i>	<i>6 620 000</i>	<i>5 531 270</i>	<i>6 224 000</i>	
EMPRUNT (6) = (3) + (4) - (5)	0	0	0	

Le tableau ci-dessous détaille les autres recettes de fonctionnement par compétence communautaire :

en euros	BP 2015	BP 2016	Commentaire
Redevance spéciale	2 150 000	2 150 000	Exonération de Vélizy en 2016
Valorisation	2 638 860	2 782 000	
Location terrain de Buc	16 000	16 000	
Accès déchèterie aux artisans	10 000	10 000	
Subvention promotion du compostage		114 000	Notifié par la Région
Sous-total ordures ménagères	4 814 860	5 072 000	
Droits d'inscription/scolarité des conservatoires	1 134 601	1 125 900	Evolution des effectifs et nouvelle politique tarifaire
Subvention du département aux conservatoires	413 115	0	Pas d'inscription en l'absence de notification
Location instruments de musique	9 118	9 950	
Location de salles CRR Versailles	3 900	2 000	
Aide pour l'achat de partition	8 835	7 650	SEAM
Participation lycée La Bruyère		4 150	
Don du Rotary Club destine à l'achat d'instruments	8 835	4 350	
Sous-total enseignement musical	1 569 569	1 154 000	
Exceptionnel : pass locaux		330 000	Recette = Dépense
Pépinière d'entreprises	195 957	221 000	
Aire d'accueil des gens du voyage	80 000	60 000	Fermé 3 mois (janv-mars)
Pôle d'Ingénierie Territorial : mutualisation	73 503	59 000	
Aménagement/Transports : subventions ou participations	151 501	241 790	
Administration générale : location FR3	23 610	17 210	
TOTAL DES AUTRES RECETTES	6 909 000	7 155 000	

**LE BUDGET
PRIMITIF 2016
DETAILLE PAR
COMPETENCE
COMMUNAUTAIRE**



II. Le budget primitif 2016 détaillé par compétence communautaire

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par compétence communautaire dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Code fonction	en euros par compétence	Dépenses de fonctionnement		Dont charges de personnel directes ou mutualisées	
		BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
812	ENVIRONNEMENT	25 612 000	27 934 000	1 005 100	1 149 192
311	ENSEIGNEMENT MUSICAL	8 740 000	8 433 000	6 618 200	6 499 484
815/822	DEPLACEMENTS/CIRCULATIONS DOUCES/PARKINGS	3 424 870	4 623 000	212 450	247 450
90	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (dont pépinière)/ MISSIONS LOCALES	1 034 990	1 112 000	424 000	452 000
824	AMENAGEMENT (dont Pôle)	790 620	1 063 000	429 000	512 500
70	HABITAT	136 660	181 000	48 000	49 500
524	GENS DU VOYAGE	123 550	217 000		
110	POLITIQUE DE LA VILLE / VIDEOPROTECTION	442 800	481 000	36 300	69 000
12	FOURRIERE ANIMALE	72 510	65 000	7 400	
415	SPORTS	6 000	6 000		
020	ADMINISTRATION GENERALE	2 855 000	2 888 000	1 583 550	1 630 874
	SOUS-TOTAL DES COMPETENCES	43 239 000	47 003 000	10 364 000	10 610 000
	NON VENTILE				
01	Attributions de compensation	55 013 168	90 936 000		
01	Reversement FNGIR	18 879 704	18 879 704		
01	Prélèvement FPIC (droit commun en 2015 et 2016)	1 847 236	5 758 000		
01	Dotation de Solidarité Communautaire (péréquation + économique)	2 343 726			
01	Virement complémentaire	480 000			
01	Amortissements	3 520 000	3 700 000		
01	Dépenses imprévues	0			
01	Titres annulés / dégrèvements de fiscalité	11 166	11 296		
	SOUS-TOTAL HORS COMPETENCE	82 095 000	119 285 000		
	TOTAL GENERAL	125 334 000	166 288 000	10 364 000	

A. LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE : LA VIDEOPROTECTION (Fonction 110)

Versailles Grand Parc constitue un territoire particulier, attractif par son potentiel touristique, enregistrant des flux d'échanges importants sur les 14 gares du territoire intercommunal, des trafics routiers conséquents sur des axes majeurs. La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a donc souhaité mettre en œuvre un système de vidéoprotection urbaine destiné à surveiller différentes zones des communes de l'agglomération, avec l'objectif notamment de se doter d'un outil de contrôle des trajectoires de la délinquance.

En juillet 2010, la communauté d'agglomération a donc élargi sa compétence en matière de politique de la ville au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Le schéma directeur de vidéoprotection urbaine a plus précisément défini :

- les lieux à vidéo-protéger,
- les finalités poursuivies : protection des bâtiments et installations publics et surveillance de leurs abords, régulation du trafic routier, constatation des infractions aux règles de la circulation, prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- le périmètre géographique concerné : périmètre d'intervention du commissariat de district de Versailles et de la brigade autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi,
- le périmètre technique : Versailles Grand Parc est compétente pour l'acquisition, la pose, le branchement et la maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation.

Elle définit une liste de sites à vidéo-protéger et met en place l'architecture technique permettant la collecte des données, leur enregistrement, leur visualisation en direct, leur visualisation en différé et l'extraction de données.

- le périmètre financier : le programme est réparti en deux enveloppes pour financer :
 - les dépenses de niveau structurel (le réseau de transport, le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction et les stations de visualisation dans les commissariats) financées en intégralité par l'intercommunalité
 - les dépenses de niveau communal (caméras, réseau de desserte, station de visualisation de la commune) dans la limite d'un plafond en euros par habitant.

Les frais d'aménagement des locaux dans lesquels sont installées les stations de visualisation restent à la charge des communes.

A la fin de l'année 2015, **219 caméras de vidéoprotection** étaient opérationnelles pour renforcer la sécurité des habitants sur la communauté d'agglomération.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 110	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	481 000,00	600 000,00	1 081 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-481 000,00	-600 000,00	- 1 081 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** liées à la vidéoprotection s'élèvent à **481 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 69 000 €
- autres dépenses : 412 000 €.

Les autres dépenses se décomposent :

- 270 000 € pour la maintenance des matériels installés,
- 115 000 € pour la location des liaisons louées à EC78,
- 20 000 € pour les prestations AMO de suivi de la maintenance,
- 6 000 € pour la redevance d'occupation du domaine public de la SNCF
- 1 000 € pour l'achat des DVD pour l'enregistrement des vidéos en cas de saisine par les autorités compétentes.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de la vidéoprotection sont de **600 000 €** au BP 2016. Ce montant se répartit entre :

- les études de faisabilité,
- les travaux et les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- le droit d'usage irrévocable de la fibre optique (IRU) dans le cadre du marché de location de fibres noires,
- le matériel de maintenance.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'a été inscrite au BP 2016. Une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sera sollicitée mais son montant définitif ne sera connu qu'à l'achèvement des travaux.

B. LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (fonction 12)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 12	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	65 000,00	0,00	65 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-65 000,00	0,00	-65 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence fourrière animale s'élèvent à **65 000 €** et se répartissent comme suit :

- 64 000 € pour le contrat avec la société qui gère la prise en charge des animaux errants (SACPA),
 - 1 000 € pour l'entretien des chiens en transit.
- 70 à 80 animaux errants sont récupérés chaque année.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

C. LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. ENSEIGNEMENT MUSICAL (fonction 311)

Missions générales

La direction de l'enseignement musical et de la culture a pour mission la coordination et la gestion des établissements d'enseignement artistique du territoire ainsi que la mise en œuvre d'actions de promotion et de diffusion d'événements culturels intercommunaux.

Les établissements d'enseignement artistique concernés sont :

- 5 établissements en régie (les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le conservatoire de musique de Rocquencourt, le conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement intercommunal de Viroflay) ;
- 7 structures associatives (l'école de musique de Bailly et de Noisy-le-Roi, l'école de musique de Bièvres, la section musique de la Jeunesse arcisienne, l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, l'Association musicale de Toussus-Les Loges, le conservatoire de musique de Bougival et le Carré des Arts de la Celle Saint-Cloud).

Chaque année, différents projets émanant de trois événements culturels phares du territoire (festival B.D. Buc - octobre, festival du Mois Molière de Versailles - juin et festival Les Yeux Pleins d'Etoiles de Saint-Cyr-l'Ecole - juin), sont conçus avec les acteurs culturels des communes et diffusés à l'échelle de l'intercommunalité.

Régulièrement, les professionnels de la culture et de l'événementiel des communes se réunissent pour favoriser les échanges de savoir-faire, mettre en œuvre des collaborations de proximité et développer certains de leurs projets en complémentarité.

Afin de faciliter la lecture de l'offre culturelle des communes au public, plusieurs cartes interactives ont été mises en ligne sur le site Internet de Versailles Grand Parc (ex. carte des équipements culturels, carte du patrimoine, projets cinéma).

Principaux objectifs et axes de travail en 2016

Dans la dynamique du projet de territoire de Versailles Grand Parc, l'ambition de la « compétence culture » est d'abord de faire connaître la production culturelle de chaque point du territoire, puis de faciliter sa diffusion auprès des habitants, sa circulation dans les villes voisines, et de bâtir à terme une cohérence culturelle intercommunale.

Les principaux objectifs se déclinent ainsi :

- affirmer le projet d'enseignement artistique et sa dimension intercommunale
- poursuivre les orientations retenues pour l'accompagnement des structures associatives, notamment au travers de l'application d'une charte et de critères de subvention ;
- affirmer le projet culturel porté en matière d'événements artistiques intercommunaux ;
- faire vivre le site Internet de Versailles Grand Parc comme point d'entrée pour être informé sur l'offre culturelle des communes.

Axes de travail :

- mobiliser les équipes pédagogiques et de direction des établissements en régie pour interroger les parcours d'enseignement actuels et affirmer, à compter de la rentrée 2016-2017, une offre d'enseignement artistique intercommunale plus lisible et fluide, en pleine cohérence avec les attentes des élèves, étudiants et familles, à la hauteur de l'exigence (et des plaisirs) liés aux apprentissages artistiques ;
- mettre en place les premières convergences et réorganisations administratives identifiées (centralisation et simplification du circuit comptable, mutualisation des services d'administration générale, de production et de régie technique pour les projets phare...) ;
- poursuivre la mise en œuvre de la politique tarifaire des établissements en régie ;
- poursuivre la « construction » de la parthèque intercommunale en fonction des besoins des usagers et des moyens existants ;
- initier une première phase de gestion des relations en ligne avec les usagers grâce aux inscriptions au concours d'entrée en ligne et étudier la mise en place d'un « Extranet famille » ;
- poursuivre l'installation du WiFi sécurisé et de vidéoprojecteurs interactifs à destination des enseignements ;
- garantir la meilleure installation dans les nouveaux locaux et le bon déroulement des travaux programmés dans les différents établissements (pôle danse et administration du CRR, salle de percussions du CRI, bâtiment auditorium CRR, travaux courants à l'école de musique de Jouy-en-Josas) ;
- accompagner les structures associatives dans l'application du cadre fixé par la charte et des critères de subventionnement ;
- permettre les travaux d'aménagement identifiés pour les écoles de musique associatives (Toussus/Les Loges et Bois d'Arcy) ;
- mener un inventaire complet des événements des communes et procéder à une nouvelle « labellisation » des festivals diffusés sur l'intercommunalité
- en lien avec les directions artistiques des festivals, les communes porteuses et les autres communes membres, poursuivre la réalisation de projets de promotion et de diffusion à l'échelle intercommunale de ces événements labellisés ;
- favoriser les échanges et mutualisations avec les acteurs culturels des différentes communes ;
- mettre à jour les cartes interactives existantes et développer une carte des festivals des communes pour donner accès à toute l'offre du territoire à partir du site Internet de Versailles Grand Parc ;
- mener un audit sur les programmations et équipements culturels du territoire dans le but d'identifier les synergies possibles et d'améliorer les communications développées aux échelles locale et intercommunale.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 311	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	8 433 000,00	2 313 800,00	10 746 800,00
Recettes	1 154 000,00	1 443 560,00	2 597 560,00
Solde	-7 279 000,00	-870 240,00	-8 149 240,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'enseignement musical s'élèvent à **8 433 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 6 499 484 €
- autres dépenses : 1 933 516 €.

Malgré les évolutions mécaniques liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la masse salariale pour 2016 baisse légèrement par rapport à 2015 (-100 000 €) en raison du remplacement de professeurs partis en disponibilité par de jeunes professeurs moins rémunérés.

Les budgets gérés directement par les conservatoires et écoles de musique sont stables par rapport à ceux de 2015.

L'enveloppe des subventions aux écoles de musique associatives est identique à 2015. Versailles Grand Parc ne prendra pas en charge l'augmentation mécanique de leur masse salariale liée à la convention collective de l'animation. L'enveloppe diminue en raison de la reprise des activités d'enseignement musical de l'Amicale Laïque de Saint-Cyr-l'Ecole par la commune de Saint-Cyr-l'Ecole depuis le 1^{er} septembre 2015.

Comme le prévoient les conventions, le remboursement de charges aux communes augmente en fonction de l'inflation. Pour 2016 l'enveloppe globale baisse en raison du dé-transfert des activités d'enseignement musical sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.

Une dépense exceptionnelle de 93 500 € est prévue pour le déménagement du CRR de Versailles et la location de locaux durant 7 mois (juin à décembre).

en euros	BP 2015	BP 2016
Charges de personnel (hors mutualisation)	6 548 000	6 448 000
Fonctionnement des conservatoires	128 204	129 675
Entretien des bâtiments	141 600	145 000
Enveloppe évènements culturels	100 000	100 000
Subventions de fonctionnement aux écoles de musique associatives	980 730	816 690
Remboursement de charges aux communes	573 421	467 209
Autres subventions (APEC, compensation Le Chesnay)	26 875	26 875
Déménagement du CRR de Versailles		93 500
Autres (communication, téléphonie, formations, assurances)	146 490	154 567
Mutualisation Versailles (transports instruments + travaux Pôle Danse)	94 680	51 484
TOTAL GENERAL DE FONCTIONNEMENT	8 740 000	8 433 000

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des **recettes de fonctionnement** des conservatoires de Rocquencourt, Viroflay, Versailles et des écoles de Buc et Jouy-en-Josas est de **1 154 000 €**.

Elles se composent :

- des participations des usagers pour 1 125 900 €. Les recettes des frais de scolarité correspondent aux élèves inscrits à la rentrée 2015-2016.
- de la location des instruments de musique pour 9 950 € et de salles pour 2 000 €,
- d'autres recettes pour 16 150 € comprenant :
 - o le remboursement de charges du Lycée La Bruyère pour les Aménagement d'Horaires au CRR : 4 150 €,
 - o la subvention de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique : 7 650 €,
 - o le don du Rotary Club pour l'acquisition d'instruments de musique : 4 350 €.

En raison de l'incertitude sur l'évolution des subventions du Conseil Départemental aux conservatoires, aucune subvention n'a été inscrite au Budget Primitif 2016.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des **dépenses d'investissement** se montent à **2 313 800 €** et se décompose de la façon suivante :

- 1 515 000 € pour la construction du Pôle Danse,
- 548 000 € pour des travaux de gros entretien dans les conservatoires et les écoles de musique associatives,
- 250 800 € pour les acquisitions (instruments, mobilier, informatique)

Le tableau ci-après détaille les dépenses d'investissement liées à la compétence enseignement musical.

Engagement pluri-annuel (AP-CP)

Afin de clarifier les engagements pluri-annuels de Versailles Grand Parc, une Autorisation de Programme (AP) sera soumise au vote du Conseil communautaire le 8 mars 2016 pour la **construction de l'auditorium du CRR de Versailles**.

La réalisation de l'AP 2016-002 d'un montant de 2 648 000 € s'étalera sur les exercices 2016 à 2018.

Les crédits de paiement 2016 (471 200 €) seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 lors de la reprise du résultat 2015.

Nature	Programme	Type	BP 2015 en euros	BP 2016 en euros
458109	AEQUICU047	Travaux CRR Versailles Pôle danse à Lully-Vauban	650 000	1 515 000
458108	AEQUICU049	Travaux CRR Versailles Pôle Théâtre	20 000	
		Sous-total cat. A : constructions neuves et restructurations	670 000	1 515 000
2313/21318	BCULT033	Travaux de gros entretien dans les conservatoires	421 000	488 000
2041412	BCULT034	Travaux de gros entretien dans les écoles de musique associatives (Bois d'Arcy en 2016)	75 000	60 000
		Sous-total cat. B : travaux de gros entretien	496 000	548 000
2188	CANNUEL004	Instruments de musique	167 000	172 500
2033	CANNUEL005	Frais d'annonces marchés publics	3 000	
165	CANNUEL006	Cautions remboursées	9 500	7 000
2184	CANNUEL011	Mobilier	12 000	22 000
2183	CANNUEL181	Matériel informatique	29 750	33 100
205	CANNUEL182	Logiciels	1 700	16 200
		Sous-total cat. C : acquisitions	222 950	250 800
20421	DSUBEX028	Subventions aux écoles associatives pour l'achat d'instruments	13 000	
		Sous-total cat. D : subventions exceptionnelles	13 000	
		TOTAL INVESTISSEMENT	1 401 950	2 313 800

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se chiffrent à **1 443 560 €**.

Elles se composent :

- des subventions et participations pour la construction des Pôles Théâtre et Danse du CRR de Versailles pour 1 436 560 €, réparties entre :
 - o la Région (135 000 € pour le Pôle Théâtre, 821 560 € pour le Pôle Musique),
 - o la Ville de Versailles (480 000 €)
- des cautions reçues lors du prêt des instruments de musique pour 7 000 €

2. MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 415	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	6 000,00		6 000,00
Recettes			0,00
Solde	-6 000,00	0,00	-6 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au soutien aux manifestations sportives sont de **6 000 €**.

Elles consistent à participer au financement de deux évènements sportifs intercommunaux :

- le Trail du Josas,
- la Course Royale.

Cette enveloppe financière est gérée par le service communication et prend la forme d'une subvention versée aux communes organisatrices de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury

D. LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (fonction 524)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 524	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	217 000,00	11 800,00	228 800,00
Recettes	60 000,00	1 800,00	61 800,00
Solde	-157 000,00	-10 000,00	-167 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2016 consacrées à cette compétence sont de **217 000 €** et se répartissent comme suit :

- loyer du bail à construction versé à Jouy-en-Josas pour 12 000 €,
- marché de gestion de l'aire d'accueil, de la microstation et du bassin d'eaux pluviales pour 83 000 €
- dépense de maintenance : 5 000 €
- consommation d'eau et d'électricité pour 30 000 €
- abonnement ADSL du local du prestataire pour 1 000 €.

La dégradation de l'une des pompes de la microstation de l'aire d'accueil des gens du voyage au mois de décembre a nécessité la fermeture de l'aire les trois premiers mois de l'année pour remise en état.

Des dépenses exceptionnelles sont donc prévues au budget 2016 :

- gardiennage de l'aire d'accueil de nuit de janvier à mars (36 000 €),
- pompage et désinfection de la station d'épuration et du bassin de rétention (50 000 €)

Aucune charge de personnel n'est indiquée pour cette compétence pour deux raisons :

- la gestion quotidienne de l'aire d'accueil est assurée par un prestataire extérieur,
- le suivi de l'aire d'accueil occupe 50 % du temps de travail du responsable habitat de Versailles Grand Parc. Par souci de simplicité, ce poste n'est pas ventilé comptablement entre les deux fonctions.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** 2016 de l'aire d'accueil des gens du voyage sont estimées à **60 000 €**. Elles ont été évaluées sur 9 mois d'activité en raison de la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de janvier à mars pour cause d'insalubrité.

Elles se composent de :

- 13 500 € au titre de la redevance journalière, fixée à 5 € par jour et par emplacement.

Cette évaluation correspond à une hypothèse d'une aire accueillant des caravanes sur les 12 emplacements, pendant les 7 jours de la semaine d'avril à décembre et tient compte d'une fermeture annuelle de 3 semaines prévue durant l'été. Il est en effet possible d'avoir de la vacance pendant la période estivale.

- 22 500 € au titre du remboursement des fluides (eau et électricité) facturés aux voyageurs en fonction de leurs consommations,
- 24 000 € au titre de l'aide de la CAF (ALT 2) calculée sur la base de 132,45 € par place et par mois, proratisé à l'occupation réelle et sur l'hypothèse d'un remplissage pendant 7 mois sur 12.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** inscrites au BP 2016 se montent à **11 800 €**. Elles se composent :

- de 1 800 € pour le remboursement des dépôts de garantie des voyageurs sortant de l'aire,
- de 10 000 € pour des réparations éventuelles suite à des dégradations.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** de l'aire d'accueil pour les gens du voyage à Jouy-en-Josas correspondent à **1 800 €** pour l'encaissement des dépôts de garantie lors de l'entrée dans l'aire d'accueil.

E. LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (fonction 70)

La compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » comprend :

- le Programme Local de l'Habitat,
- la politique du logement d'intérêt communautaire,
- les actions et aides financières en faveur du logement social,
- les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire,
- les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- l'amélioration du parc immobilier bâti.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 70	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	181 000,00	1 500 000,00	1 681 000,00
Recettes	0,00	586 669,00	586 669,00
Solde	181 000,00	913 331,00	1 094 331,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2016 consacrées à cette compétence sont de **181 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel pour 49 500 €,
- autres dépenses pour 131 500 €.

Les autres dépenses se composent principalement :

- de frais d'études :

Le PLH2 prendra fin au 31 décembre 2017 et l'intégration de nouvelles communes (Bougival, le Chesnay, la Celle-Saint-Coud et Vélizy-Villacoublay) justifient de lancer la préparation d'un PLH3.

La réalisation d'un tel outil nécessite le recours à un bureau d'étude. Le montant évalué pour 2016 est de 75 000€.

- de subvention aux associations :

Les élus communautaires ont décidé de subventionner les ADIL 78 et 91 (association d'information sur le logement).

Chaque année nous versons à :

- L'ADIL 91 : 313 € (cotisation pour la commune de Bièvres)
- L'ADIL 78 :
 - 2 000 € de cotisation,
 - Ainsi qu'une subvention correspondant à 0.21 €/habitant : 50 683,84 € sur la base de 236 719 habitants
- de frais d'annonces et d'insertion : 3 000 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 500 000 €** et se compose uniquement des Crédits de Paiement (CP) pour le versement des subventions de surcharge foncière attribuées les années précédentes.

Les subventions de surcharge foncière permettent de compenser le coût du foncier en finançant la création de logements sociaux (entre 2 500 € et 15 000 € par logement selon les caractéristiques de l'opération). Cette subvention est, en partie, alimentée par le FAU.

Le versement s'effectue de la façon suivante : 80% à l'ouverture de chantiers, 20% à l'achèvement des travaux.

L'enveloppe inscrite en 2016 correspond aux subventions attribuées les années précédentes et devant faire l'objet d'une ouverture de chantiers en 2016.

Engagements pluri-annuels (AP-CP)

Trois Autorisations de Programme (AP) permettent de gérer les subventions de surcharge foncière :

- l'AP 2015-001 d'un montant de 2 498 052 € relative aux subventions de surcharge foncière attribuées en 2015 (CP de 2016 à 2018)
- l'AP 2015-002 d'un montant de 4 394 569,61 € relative aux subventions de surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (CP de 2015 à 2017)
- l'AP 2016-001 d'un montant de 2 500 000 € relative aux subventions de surcharge foncière à attribuer en 2016 (CP de 2017 à 2019)

Le montant des **Crédits de Paiement 2016** nécessaires pour les AP 2015-001 et AP 2015-002 s'élève à **3 589 843,81 €**. L'AP 2016-001 ne générera des CP qu'à partir de 2017.

Seuls 1 500 000 € de CP sont finançables dès le BP 2016. Les 2 089 843,81 € restant seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 fin juin.

Garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, Versailles Grand Parc a souhaité venir en aide aux communes et aux bailleurs sociaux en garantissant partiellement les emprunts contractés par ces derniers.

Toutefois, dans un souci de prudence, la communauté d'agglomération a fixé des limites quant au volume d'emprunts à garantir, ainsi que la répartition entre bailleurs :

- le volume cumulé des emprunts garantis ne pourra pas dépasser 100 % des recettes réelles de fonctionnement de la communauté d'agglomération,
- le volume cumulé des emprunts garantis pour un même bailleur est limité à 25 % de la capacité à garantir de la communauté d'agglomération

Au 1^{er} janvier 2016, le volume des garanties d'emprunt accordées par Versailles Grand Parc s'élevait à **12 088 989 €** pour un montant de recettes réelles de fonctionnement de 165 912 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** pour 2016 sont estimées à **586 669 €**. Ces recettes correspondent au versement attendu :

- du Fonds d'aménagement urbain (FAU)

Ce fonds sollicite chaque année le remboursement VGP d'une partie des sommes investies pour la création de logements sociaux.

Le versement du FAU ne se fait que sur titre de paiement (décalage important entre l'attribution et le versement) : 586 669 € sont attendus suite à une demande effectuée en novembre 2015 et qui sera traitée par les services de l'Etat en 2016.

F. LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT (fonction 812)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 812	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	27 934 000,00	979 300,00	28 913 300,00
Recettes	31 732 000,00	0,00	31 732 000,00
Solde	+3 798 000,00	-979 300,00	+2 818 700,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2016 sont prévues pour **27 934 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel directes et mutualisées : 1 149 192 €,
- autres dépenses : 26 784 808 €.

En 2016, deux agents supplémentaires renforcent le service environnement : l'un est recruté par VGP, l'autre reste sous l'autorité de la commune dans le cadre de la mutualisation de la déchèterie.

Ces postes sont financés par Vélizy-Villacoublay et sont pris en compte dans le calcul de son attribution de compensation.

Les autres dépenses de fonctionnement (26 784 808 €) sont en forte progression par rapport à 2015 (+8,8 %). Toutefois, en déduisant l'impact de la commune de Vélizy (+1,7 M€ hors charges de personnel), l'augmentation n'est que de 1,8 %.

L'analyse des dépenses, hors charges de personnel, de ce secteur est la suivante :

✓ **Pré-collecte : 635 800 €**

La pré-collecte comprend le lavage des bacs et des PAV, la maintenance et le suivi du parc de bacs et de PAV, l'achat de sacs et leur distribution (pour le Chesnay, Vélizy et Versailles).

L'augmentation des dépenses liées à la précollecte est liée à la mise en place de suivis des collectes des déchets recyclables. Ces derniers sont programmés dans le cadre de l'appel à projet signé avec Eco-emballage.

	BP 2015	BP 2016	Explications
Précollecte des déchets	120 000	102 000	Maintenance des PAV
Entretien des bacs	41 710	42 000	Maintenance et lavage des bacs
Lavage des points d'apports volontaires	90 000	90 000	
Achat et distribution des sacs	296 436	311 800	Intégration de Vélizy : 18,4 k€
Suivi qualité tri	0	90 000	subvention sollicitée (75 k€)
TOTAL	548 146	635 800	

✓ **Collecte : 15 549 645 €**

La collecte concerne le marché de collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire ainsi que les collectes spécifiques (dépôts sauvages et bennes dans les communes le week-end).

Ce budget est en augmentation du fait de l'intégration de la commune de Vélizy, de l'évolution des tonnages et des révisions de prix.

	BP2014	BP2015	Explications
Collecte en points d'apport volontaire	887 212	918 000	Le marché de collecte en PAV est au tonnage et se développe.
Collecte des D3E	217 000	242 500	
Collecte en porte à porte	12 171 000	13 810 500	intégration de Vélizy : 1 699 000 €
Collecte des dépôts sauvages	45 000	82 500	Forte augmentation liée notamment à la collecte de deux dépôts à Toussus-le-Noble (37 k€)
Collecte des déchets toxiques	198 000	241 845	révision de prix
Collecte des déchets apportés par les villes	272 391	254 300	
TOTAL COLLECTE	13 790 603	15 549 645	

✓ **Déchèteries : 795 800 €**

La ligne déchèterie comprend les coûts d'exploitation des déchèteries (personnel, location et rotation des bennes) ainsi que les coûts de traitement des déchets. L'évolution importante du budget est liée principalement à la réévaluation des coûts sur la déchèterie du Chesnay dans le cadre du futur marché et à l'intégration de la déchèterie de Carrière-sur-Seine non prise en compte en 2014.

	BP2015	BP2016	Explications
Déchèteries	50 000	50 000	taxes foncières et au droit d'entrée pour la déchèterie de Magny-les-Hameaux (pour les habitants de Châteaufort).
Exploitation déchèterie de Bois d'Arcy	476 500	452 300	
Exploitation écopoint de Bièvres	172 800	170 500	
Exploitation déchèterie du Chesnay	37 000	75 000	Coût d'exploitation et de traitement, hors personnel mutualisé
Participation à la déchèterie de Carrières sur Seine	0	48 000	Globalisé auparavant dans la contribution SITRU
Déchèterie de Vélizy			Globalisé pour les rotations dans le marché de collecte, hors personnel mutualisé
	736 300	795 800	

✓ **Valorisation : 2 004 898 €**

La valorisation correspond au traitement des déchets hors incinération et enfouissement

	BP2015	BP2016	Explications
Caractérisation des déchets recyclables	1 000	35 000	Augmentation liée à l'appel à projet éco-emballage.
Compostage des déchets végétaux	364 731	429 370	
Traitement du tri sélectif	1 449 813	1 471 228	forte diminution des tarifs sur le SYCTOM (125 à 5 € la tonne mais suppression des recettes en 2016).
Transfert du verre	72 750	69 300	Ajustement en fonction du réalisé.
Total valorisation	1 888 294	2 004 898	

✓ **Elimination : 7 349 806 €**

L'élimination correspond au coût de traitement des objets encombrants et des ordures ménagères. Le changement des tarifs du SYCTOM a été intégré.

	BP2015	BP2016	Explications
Elimination des encombrants	786 251	1 142 446	
Incinération des ordures ménagères	6 349 835	6 187 360	
Elimination du tout venant	15 000	20 000	Traitement des dépôts sauvages
Sous total Elimination	7 151 086	7 349 806	

✓ **Communication : 201 408 €**

	BP2015	BP2016	Explications
Visite des centres de tri avec les écoles	18 500	10 000	bus pour les visites de centre de tri, et du chapiteau vert
Réunions formation composteurs	30 000	33 408	développement du compostage dans les écoles et les copropriétés
Evènements	3 000	6 000	animations pour les opérations de prévention : semaine du développement durable, gaspillage alimentaire...
Animation Plan de Prévention des déchets	25 545	30 000	animations dans les écoles : e graine (atelier dans les écoles) et chapiteau vert (spectacle sur le tri des déchets).
Communication	107 000	122 000	Guide du tri sélectif, agenda pour les écoles
Total Communication	184 045	201 408	

✓ **Autres dépenses du service environnement : 186 400 €**

	BP 2015	BP 2016	Explications
Autres dépenses	47 591	46 400	Correspond aux frais de mission des agents, achat d'équipement, annonces, abonnement...etc.
Frais d'études	0	140 000	Etude sur l'opportunité de mise en place d'une TEOM/REOM incitative, étude sur les ressourceries
Dépenses exceptionnelles	223 000	0	
Total Divers	270 561	186 400	

✓ **Autres dépenses des services supports**

	BP 2015	BP 2016	Explications
Informatique	10 650	26 000	
Formations	5 000	4 835	
Frais généraux de la mutualisation	22 215	30 216	
Total Divers	37 865	61 051	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **31 732 000 €** et se composent de :

- ✓ la TEOM pour 26 660 000 €,
- ✓ la redevance spéciale pour 2 150 000 €.
- ✓ les recettes de valorisation pour 2 896 000 €,
- ✓ des recettes diverses liées aux déchèteries : 26 000 €

En euros	BP 2015	BP 2016	Explications sur les évolutions
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	24 418 000	26 660 000	Impact Vélizy : + 1 562 000 € Bases +2 % + effet lissage des taux de Bougival, La Celle, Le Chesnay
Redevance spéciale des déchets des professionnels	2 150 000	2 150 000	Exonération de Vélizy-Villacoublay en 2016
Valorisation des déchets (SIDOMPE, SYCTOM, OCAD3E)	2 638 860	2 782 000	
Valorisation des déchets : promotion du compostage		114 000	Subvention notifiée par la Région
Location du terrain de Buc à Nicollin	16 000	16 000	
Facturation aux artisans des apports en déchèterie	10 000	10 000	
Total recettes fonctionnement	29 232 860	31 732 000	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à **979 300 €** et se composent :

- ✓ 43 600 € pour les travaux de gros entretien des déchèteries,
- ✓ 935 700 € pour les acquisitions de bacs, PAV, composteurs, matériels informatiques et autres investissements.

Nature	Programme	Libellé	BP 2015 en euros	BP 2016 en euros
2315	BAMUR029	Travaux gros entretien des déchèteries	12 000,00	43 600,00
2188	CANNUEL001	Bacs ordures ménagères	300 000,00	230 000,00
2188	CANNUEL002	Composteurs	20 000,00	25 000,00
21578	CANNUEL003	Points d'apports volontaires	500 000,00	650 000,00
2031	CANNUEL009	Frais d'études avant travaux		
2033	CANNUEL005	Frais d'annonces marchés publics	2 000,00	3 000,00
2051	CANNUEL182	Logiciels		15 000,00
2184	CANNUEL011	Mobilier	18 000,00	
21571	CANNUEL012	Véhicule : transpalette	20 000,00	
2183	CANNUEL181	Matériel informatique	4 200,00	3 500
2188	CANNUEL181	Matériel informatique	150,00	200
2152	CSPECIF016	Signalétique	10 000,00	5 000,00
		Sous-total Cat. C : acquisitions	874 350,00	931 700,00
20421	DSUBEX064	Participation à la prévention des déchets organique		4 000,00
		TOTAL Investissement	886 350,00	979 300,00

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Des recettes seront inscrites à l'occasion de la construction des deux nouvelles déchèteries au nord et au sud du territoire, au fur et à mesure de leur notification

BUDGET CONSACRE AUX ORDURES MENAGERES EN 2016 (Fonction 812)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BP 2016	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BP 2016
Coûts directs	24 606 900		TEOM	24 418 000	26 660 000
<i>Précollecte</i>	548 146	635 800			
<i>Collecte</i>	13 790 603	15 549 645	Redevance spéciale	2 150 000	2 150 000
<i>Déchèteries</i>	736 300	795 800	Accès déchèterie aux artisans	10 000	10 000
<i>Valorisation</i>	1 888 294	2 004 898			
<i>Elimination</i>	7 151 086	7 349 806			
<i>Sensibilisations (compostage, écoles)</i>	77 045	79 408			
<i>Divers coûts gérés par le service environnement</i>	47 561	186 400			
<i>Budget service communication</i>	107 000	122 000			
<i>Coûts gérés par d'autres services</i>	37 865	61 051	Recettes de valorisation	2 638 860	2 896 000
<i>Exceptionnels : pénalité</i>	223 000				
Charges de personnel	1 005 100	1 149 192	Location du terrain de Buc	16 000	16 000
<i>Service environnement</i>	857 000	947 000			
<i>Mutualisation MO déchèterie</i>	35 000	34 050			
<i>Mutualisation Le Chesnay/Vélizy</i>	93 500	158 442			
<i>Mutualisation PAV</i>	10 000				
<i>Mutualisation RS commerçants marchés</i>	9 600	9 700			
Sous-total dépenses de fonctionnement directes	25 612 000	27 934 000			
Frais de structure	1 791 000	1 848 000			
Total dépenses de fonctionnement	27 403 000	29 782 000	Total recettes fonctionnement	29 232 860	31 732 000
AUTOFINANCEMENT	1 829 860	1 950 000			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
Bacs et composteurs	320 000	255 000	Autofinancement	1 848 000	1 950 000
Points apports volontaires	500 000	650 000	Subvention	25 549	
Autres acquisitions et travaux d'entretien	66 350	74 300			
Total dépenses d'investissement	886 350	979 300	Total recettes d'investissement	25 549	1 950 000
Excédent : si +				+ 969 059	+ 970 700
Déficit financé par le budget général : si -					

G. LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LE PÔLE D'INGENIERIE TERRITORIAL (fonction 824)

Selon l'article L.5216-5 du CGCT, la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

A ce jour, Versailles Grand Parc développe les objectifs suivants dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire :

- Valorisation des espaces naturels et protégés du territoire : les sites classés de la Plaine de Versailles et de la Vallée de la Bièvre
- Requalification et mise en valeur de l'allée royale de Villepreux,
- Coordination des communes sur les grands dossiers d'infrastructure et/ou d'aménagement auprès des partenaires institutionnels : l'Etat, l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), le conseil régional, les conseils départementaux, le STIF, les territoires voisins, ...

En 2016, l'accent sera mis sur :

- la poursuite des études sur l'allée royale de Villepreux et ses alentours. Cette opération a pour objectif de reconstituer l'allée historique jusqu'à l'A12, par des cheminements de modes doux. Les actions prendront la forme d'une :
 - mission de maîtrise d'œuvre confiée au pôle d'ingénierie de la Ville de Versailles, avec la définition d'un aménagement global à long terme et des aménagements provisoires de court terme,
 - négociation foncière / acquisition de terrains nécessaires au développement du projet.

Ce projet s'inscrit également dans une reconfiguration totale du secteur avec l'arrivée de la tangentielle ouest et ses impacts paysagers.

- la poursuite des études sur le réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du Carrefour du Cerf-Volant.
- l'accompagnement dans le développement du secteur de Satory ouest dans le cadre de la prise d'initiative de ZAC par l'EPPS, via différentes études comprises ou non dans le Plan Local de Redynamisation des Yvelines,
- la poursuite de l'étude sur la labellisation des chemins de randonnée sur la plaine de Versailles.

La compétence aménagement recouvre également les activités assurées par le Pôle d'Ingénierie Territorial, lequel a principalement en charge :

- de fournir à Versailles Grand Parc (VGP) et à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines en lien avec les compétences exercées par chacun ;

- de réaliser les diagnostics et les études préalables permettant à VGP et à ses communes membres d'étudier la faisabilité de leurs projets et d'en déterminer les conditions et modalités de réalisation ;
- de réaliser les études nécessaires à l'élaboration par VGP et par ses communes membres des documents de planification territoriale.

Le Pôle a donc en charge le développement de la connaissance du territoire (collecte de données, pilotage et acquisition des données géographiques et statistiques...), la réalisation de diagnostics permettant d'étudier la faisabilité de projets, l'accompagnement des services, ainsi que les études nécessaires à l'élaboration de documents de planification territoriale.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 824	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 063 000,00	269 500,00	1 332 500,00
Recettes	91 790,00	0,00	91 790,00
Solde	-971 270,00	-269 500,00	- 1240 710,00

Ce budget comprend le service aménagement et le Pôle d'Ingénierie Territorial.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2016 sont de **1 063 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 512 500 € (262 k€ : service aménagement, 250,5 k€ Pôle)
- autres dépenses : 550 500 € (474 k€ service aménagement, 76,5 k€ Pôle)

En 2016, un agent est transféré par Vélizy-Villacoublay à Versailles Grand Parc pour travailler sur les mobilités innovantes. Ce nouvel agent est financé par Vélizy-Villacoublay dans le cadre de son attribution de compensation.

- Les **dépenses de fonctionnement** du secteur de l'aménagement et des services urbains s'élèvent à **473 929 €** et se répartissent comme suit :

	BP 2015	BP 2016	Explications
Frais d'études	187 500 €	278 697 €	
Subventions	30 000 €	37 000 €	
Formations	2 000 €	6 500 €	
Cotisations	2 300 €	2 300 €	
Divers	5 900 €	3 432 €	annonces, taxe, tél.
Entretien de terrain	10 000 €	66 000 €	participation aux déblais issus de la station d'épuration (63 k€), élagages
Exceptionnel : démolition de la maison du garde-barrière	60 000 €	80 000 €	Pas de réalisation en 2015
TOTAL	297 700 €	473 929 €	

✓ **Les frais d'études : 278 697 €**

⇒ **Etude point durs bus : 10 228 €**

Dans le cadre du réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du Carrefour du Cerf-Volant, Versailles Grand Parc s'est engagé auprès du Conseil départemental des Yvelines et de la Région Île-de-France, tous les deux co-financeurs, à réaliser une étude sur les principaux points bloquants de desserte en bus entre la gare des Chantiers et le plateau de Satory. Cette étude a été engagée en 2015 et se poursuit en 2016.

⇒ **Circuits et chemins de randonnée sur le site classé de la Plaine de Versailles (en lien avec l'APPVPA et le CODERANDO) : 15 000 €**

Le développement des chemins de randonnée répond à un objectif de promotion du territoire agricole et de valorisation du patrimoine naturel du site classé de la Plaine de Versailles. Ce projet permettra d'offrir des itinéraires balisés aux randonneurs et de mettre en place une signalétique adaptée, en lien avec celle du Plan Vélo.

⇒ **Etude sur les lisières urbaines de la Plaine de Versailles : 50 000 €**

Soumises à des pressions foncières, la Plaine de Versailles, d'une superficie de 2 650 ha, a été classée au titre de la commission des sites le 7 juillet 2000. Une partie des communes de VGP sont inscrites dans le site classé.

L'étude consiste à définir les moyens de résoudre les problèmes de rupture paysagère entre ces communes et la Plaine de Versailles. La finalité est de remplacer cette séparation marquante par une transparence paysagère entre les entités urbaines et agricoles. L'objet est aussi à apporter des solutions au traitement paysager des entrées de villes côté plaine.

⇒ **Accord-cadre Plaine de Versailles : marché subséquent n°5 : 65 000 €**

Cette étude vise à préciser l'intégration paysagère de plusieurs secteurs en lien avec le projet de la tangentielle Ouest et de la restructuration de la RD7. Elle s'inscrit dans un objectif de préservation et de valorisation de la qualité paysagère du site classé de la Plaine de Versailles et des abords du monument historique du Château de Versailles.

⇒ **MOUS (maitrise d'œuvre urbaine et sociale) : 30 000 €**

Le projet de réhabilitation de l'allée royale de Villepreux implique l'acquisition foncière et la libération des terrains situés sur l'emprise dont un terrain, actuellement occupé par des gens du voyage sédentarisés. Pour porter la négociation, VGP va recourir à une « MOUS projets », prestation d'ingénierie visant à accompagner socialement les familles défavorisées.

⇒ **Financement des études menées par l'EPPS : 58 469 €**

Dans le cadre du Plan Local de Redynamisation, VGP s'est engagé sur un montant de 65 000 € sur les années 2015 et 2016.

VGP participe aux études suivantes en 2016 :

- étude de faisabilité et d'opportunité des liaisons entre Saint Cyr l'Ecole, le plateau de Satory et SQY : 6 531 €,
- études de marché et de programmation, logement, commerce et équipements : 22 778 €,
- complément et expertise de l'étude DIRIF sur l'échangeur RD91/RN12 : 7 500 €,
- étude pré-opérationnelle de stationnement sur le plateau de Satory : 14 160 €,
- étude de programmation de l'environnement économique et urbain du cluster de la mobilité du futur à Satory : 7 500 €.

⇒ **Campagne de mesures acoustiques dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement : 20 000 €**

La cartographie stratégique du bruit, réalisée en 2009, n'est pas totalement adaptée et ne reflète pas toujours la réalité du terrain (nouvelles opérations d'aménagement construites depuis 2009, non prise en compte du ressenti des populations, ...).

Cette cartographie va donc être complétée par une campagne de mesures acoustiques (un point de mesure par commune) afin d'affiner les nuisances sonores induites par les infrastructures de transport.

⇒ **Elaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) : 30 000 €**

Dans le cadre des lois Grenelle 1 et 2, actualisées par la loi de transition énergétique, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc doit avoir réalisé son PCAET au 31 décembre 2016.

✓ **Les subventions aux associations œuvrant en faveur de la diversification de l'agriculture : 37 000 €**

- **Subvention exceptionnelle à l'APPVPA** (association patrimoniale de protection de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets) : **18 500 €** pour la promotion d'une agriculture de qualité.
- **Une provision de 18 500 €** pour d'autres associations.

✓ **Les cotisations aux organismes : 2 300 €**

▪ **Cotisation APPVPA: 2 000 €**

L'APPVPA est une association dont l'objectif vise à préserver et valoriser l'espace de la plaine de Versailles. Dans le cadre de sa politique en la matière, VGP s'inscrit dans une démarche volontariste de soutien d'une structure existante, dont l'action est reconnue.

▪ **Cotisation Terre et cité** (association patrimoniale du Plateau de Saclay) : **300 €**

Terre et Cité est une association visant à promouvoir et à valoriser l'espace agricole du plateau de Saclay. Elle s'est vu allouer en 2015 une enveloppe de 1,2 M€ dans le cadre du dispositif leader permettant de réaliser des actions en faveur de l'agriculture locale et de l'économie rurale. Dans le cadre de ces compétences, VGP soutient les actions de Terre et Cité en adhérant à l'association.

✓ **Les dépenses de formation des agents : 6 500 €**

✓ **Les dépenses diverses** : frais d'annonces (2 000 €), taxe foncière de la maison du garde-barrière (832 €), téléphonie (600 €).

✓ **Les dépenses d'entretien de terrain et de démolition dans le cadre du projet d'Allée Royale : 146 000 €**

VGP participe à hauteur de 63 000 € aux travaux réalisés par le Syndicat mixte d'assainissement de la région ouest de Versailles (SMAROV) sur la valorisation et le réemploi des terres excavées de la station d'épuration Carré de la Réunion en vue d'une utilisation agricole de la parcelle acquise par VGP à Marly-le-Roi.

La démolition de la maison du garde-barrière à Saint-Cyr-l'Ecole est prévue en 2016. Son coût s'élève à 80 000 €, en augmentation par rapport à la prévision 2015 en raison de la présence d'amiante.

Une provision de 3 000 € pour l'entretien des parcelles est prévue au budget.

• **Les dépenses relatives au Pôle d'Ingénierie Territoriale : 76 571 €**

Elles se répartissent entre les dépenses directement gérées par le Pôle (18 443 €), les dépenses gérées par la DSI (54 300 €) et les dépenses de formation (3 828 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** sont de **91 790 €** et se répartissent entre :

- les participations de divers organismes aux études : 32 790 €

11 960 € pour l'étude sur les points durs de bus (Région Ile de France et Conseil Départemental des Yvelines : 5 980 € chacun),

20 830 € pour l'étude sur les filières courtes alimentaires de proximité cofinancés par les 3 agglomérations voisines dans le cadre du GP3 : Europ'Essonne, Plateau de Saclay, Saint Quentin-en-Yvelines : 6 944 € chacune.
- la mutualisation du Pôle d'Ingénierie Territorial avec la ville de Versailles : 59 000 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **269 500 €** se composent :

- des dépenses **d'acquisition foncière et d'études liées au projet d'Allée royale de Villepreux : 249 500 €**

La maîtrise d'œuvre du projet de l'Allée royale de Villepreux a été confiée au pôle d'ingénierie (SAU) de la Ville de Versailles.

Sur 2016, les dépenses attendues concernent l'acquisition foncière du terrain Guibert pour 169 500 € (avec les frais annexes) et les études techniques pour 80 000 € (analyse de sol des terrains de Marly, géo détection des réseaux, diagnostic amiante du chemin de Villepreux, les études structurelle et géotechnique (pont de l'A12) et levées topographiques.).

- un **fonds de concours** complémentaire à la commune de **Rennemoulin** pour l'acquisition de la **chapelle : 20 000 €**

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

H. LES COMPETENCES TRANSPORTS, CIRCULATIONS DOUCES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (fonctions 815 et 822)

La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : organisation des transports au sens du chapitre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. Il s'agit plus particulièrement de :

- contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif : Suivi des réseaux et développement/restructuration d'offre,
- réaliser des études pour l'optimisation des différents modes de transport.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence optionnelle de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, VGP encourage l'usage des modes doux.

VGP exerce par ailleurs la compétence facultative de la création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, au titre de laquelle elle entretient le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole.

Le budget de **fonctionnement total** prévu en 2016 est de **4 623 000 €** répartis de la façon suivante :

- 4 508 000 € pour les déplacements,
- 115 000 € pour les circulations douces et le parking communautaire.

1. LES DEPLACEMENTS (Fonction 815)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 815	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	4 508 000,00	0,00	4 508 000,00
Recettes	539 000,00	0,00	539 000,00
Solde	- 3 969 000,00	0,00	- 3 969 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** des déplacements se montent à 4 508 000 € et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 172 000 €,
- Autres dépenses : 4 336 000 €.

En 2016, un agent est transféré par Vélizy-Villacoublay à Versailles Grand Parc pour améliorer la qualité du service. Ce nouvel agent est financé par Vélizy-Villacoublay dans le cadre de son attribution de compensation.

L'évolution des autres dépenses est décomposée ci-dessous :

	BP 2015	BP 2016	Explications
Subventions aux concessionnaires	2 535 000 €	3 416 640 €	Transféré par Vélizy : 881 640 €
Subventions aux intercommunalités	251 000 €	194 000 €	CAPS, CASQY
Transport collectif	165 000 €	228 559 €	
Frais d'études	158 000 €	127 000 €	
Prestations de services		30 000 €	Information voyageurs
Diverses dépenses	4 500 €	9 801 €	
Exceptionnel : pass local		330 000 €	compensé par une recette de même montant
TOTAL	3 113 500 €	4 336 000 €	

- **Subventions aux concessionnaires : 3 416 640 €**

Il s'agit des subventions versées pour le financement des lignes de bus dans le cadre du contrat de type 2.

Le budget 2016 ne prévoit pas de développement d'offre supplémentaire et intègre uniquement une actualisation de 5 %, les lignes de bus de Vélizy (788 000 €) et l'indemnité versée dans le cadre de la DSP de la gare de Vélizy (93 000 €).

- **Subventions aux intercommunalités : 194 000 €**

Il s'agit des subventions reversées à la CASQY et à la CAPS pour le financement des lignes de bus 15/17 TRANSDEV (90 000 €) et 415 SQYBUS (104 000 €). Le renfort de la ligne 415 est programmé pour une mise en service dès septembre 2016.

- **Transport collectif : 228 559 €**

Cette ligne inclut :

- o le service régulier local (SRL) pour 223 559 €,
- o les locations ponctuelles de bus en cas d'événements à organiser avec les élus pour 5000 €.

- **Frais d'études : 127 000 €**

Trois études sont inscrites au BP 2016 :

- o la réalisation d'enquêtes Offre/Demande sur le réseau de bus dans le cadre du diagnostic/restructuration des réseaux : 31 000€,
- o l'étude du comité de pôle « Saint Cyr RER » : 46 000 €
- o l'étude AMO pour les points durs bus de circulation : 50 000 €

- **Prestations de services : 30 000 €**

Il s'agit des dépenses visant à améliorer l'information des voyageurs par la refonte de la page Déplacements du site internet de Versailles Grand Parc (15 000 €), la mise en place d'application (10 000 €) avec une carte dynamique du territoire affichant les services de transport et de mobilité (TC, vélos, mobilités innovantes, stationnement VL vélos, gares,...) et l'amélioration de l'information multimodale aux gares : réalisation de plans de localisation permettant de faire apparaître l'offre de bus aux abords des pôles d'échange (5000 €).

- **Divers dépenses : 9 801 €**

Ces dépenses correspondent à l'adhésion à Transcité pour 2 800 €, aux stickers pour les bus pour 1 000 €, aux frais d'annonces pour les marchés publics pour 5 001 € et à une provision pour les frais de déplacements des agents pour 1 000 €.

- **Dépense exceptionnelle : 330 000 € pour les pass' locaux**

Versailles Grand Parc ne joue le rôle que d'une simple « **boîte aux lettres** » entre les CCAS de ces communes et le STIF, Syndicat des transports de la Région Ile de France. Cette dépense exceptionnelle est compensée par une recette exceptionnelle de 330 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes** se montent à **539 000 €** et se composent :

- d'une recette exceptionnelle de 330 000 € liée à la vente aux CCAS de Versailles, du Chesnay et de Rocquencourt des **pass' locaux** destinés au transport des personnes âgées imposables.
- les participations à la **navette du Service Régulier Local** pour la desserte des Loges-en-Josas et de Buc pour 148 000 € : Air Liquide (60 000 €), STIF (88 000 €),
- les participations des communautés d'agglomération pour **61 000 €** pour le fonctionnement des **lignes de bus** : la CAPS verse 24 000 € pour les lignes de bus N, J, JLB, la CASQY verse 37 000 € pour la ligne 263 SAVAC.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Engagement pluri-annuel (AP-CP)

Une Autorisation de Programme (AP) sera soumise au Conseil communautaire le 8 mars 2016 pour la **participation au diffuseur de l'A86**.

Le montant de l'AP 2016-003 est de **600 000 €** et les Crédits de Paiement s'étaleront sur les exercices 2016 à 2018 et seront financés par une réduction de l'attribution de compensation de Vélizy-Villacoublay en 2016. Les CP 2016 de 35 000 € seront inscrits au BS 2016.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

2. LES CIRCULATIONS DOUCES ET LE PARKING COMMUNAUTAIRE (Fonction 822)

Versailles Grand Parc a déclaré le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole d'intérêt communautaire. Le terrain appartenant au château de Versailles, l'intervention de VGP se fait dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence optionnelle « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », VGP encourage l'usage des modes doux.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 822	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	115 000,00	367 000,00	482 000,00
Recettes	0,00	221 000,00	221 000,00
Solde	-115 000,00	-146 000,00	-261 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à 115 000 € et se composent :

- des charges de personnel : 75 450 €,
- des autres dépenses : 39 550 €.

Les autres dépenses concernent ;

- le parking communautaire (37 500 €) :
 - l'entretien du parking :des espaces verts et du nettoyage de la voirie (37 200 €),
 - leremboursement des frais d'administration générale à la ville de Versailles liés aux services mutualisés en charge du suivi de l'entretien du parking (350 €),
- **les circulations douces (2000 €) :**
 - la redevance d'occupation des terrains militaires sur l'allée des Mortemets (1 000 €),
 - des frais de maintenance (500 €)
 - des frais de mission (500 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **367 000 €** et se composent :

- de la pose de barrières sur le parking communautaire de la gare de St Cyr pour 17 000 €,
- de la participation aux travaux de la piste cyclable sur la RD7 dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage au SMAROV (350 000 €),

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se montent à **221 000 €** et correspondent aux subventions notifiées de la Région Ile de France (144 k€) et du Conseil Départemental des Yvelines (76 k€) pour la réalisation de la piste cyclable sur la RD7.

I. LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Fonction 90)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 90	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 112 000,00	46 000,00	1 158 000,00
Recettes	221 000,00	15 000,00	236 000,00
Solde	-891 000,00	-31 000,00	-922 000,00

Le budget consacré au développement économique se compose :

- du soutien aux missions locales pour 285 000 €,
- des actions économiques d'animation territoriale pour 538 000 €,
- de la gestion de la pépinière d'entreprises pour 289 000 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à **1 112 000 €** et se composent :

- des charges de personnel : 452 000 € (332 000 € service développement économique, 120 000 € pépinière d'entreprises),
- des autres dépenses : 660 000 €.

En 2016, un agent est transféré par Vélizy-Villacoublay à Versailles Grand Parc pour la mise en place de la norme « *Aménagement durable des quartiers d'affaires* » sur les zones d'activités. Ce nouvel agent est financé par Vélizy-Villacoublay dans le cadre de son attribution de compensation.

Les autres dépenses se répartissent comme suit :

- **le soutien aux missions Locales : 285 000 €**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, VGP participe au financement des missions locales :

- Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines : 20 000 €
- Mission locale de Versailles : 261 000 €
- Mission locale Vivacité (Essonne) : 4 000 €

- **les actions économiques d'animation territoriale : 206 000 €**

- **Etudes sur la compétence tourisme : 30 000 €**

Le transfert de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017 justifie le lancement d'une étude afin d'identifier le potentiel touristique de l'agglomération et les actions à mettre en place pour le valoriser par une offre hôtelière et des liaisons (cheminements piétons, circulations douces...). L'offre en matière de tourisme d'affaire est également un point important pour identifier des synergies entre développement économique et offre touristique.

- **Animation et évènements : 52 000 €**

L'animation territoriale passe par la participation à des évènements autour du développement économique.

L'essentiel de ce budget (47 000 €) est géré par le service communication pour :

- favoriser le développement des associations entrepreneuriales du territoire pour 23 000 € (PDIE, Club, Vélizy, Robotek),
- créer une marque économique pour 15 000 €,
- à référencer le site internet pour 2 000 €, à poursuivre l'évènement sur les métiers d'art pour 5 000 € et à concevoir des pochettes pour le SIMI pour 2 000 €.

Parmi les filières identifiées sur le territoire, les métiers d'art occupent une place particulière car ils symbolisent l'excellence et contribuent à valoriser la marque « Versailles » dont bénéficient l'ensemble des filières économiques de l'agglomération. L'organisation d'un évènement autour de ces métiers doit permettre de renforcer cette notoriété.

Le SIMI est l'un des évènements majeurs en matière de développement économique. Organisé tous les ans en décembre, il rassemble les acteurs de l'immobilier d'entreprise. C'est le lieu privilégié pour mettre en valeur les disponibilités foncières et immobilières de l'agglomération.

Outre les dépenses de communication (2 000 €), il est prévu 5 000 € au budget pour l'inscription au SIMI.

- **Soutien au tissu associatif et aux filières d'innovations : 103 000 €**

- Accompagnement des créateurs d'entreprise : 13 000 €

Le territoire de la CAVGP bénéficie d'un tissu associatif exceptionnel en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise. En tant que facilitateur de la vie économique, Versailles Grand Parc se doit de soutenir leur action. L'agglomération formalise cette accompagnement à travers des conventions avec plusieurs associations :

- Salveterra : 3 000 €
- Suzanne Michaux : 5 000 €
- Réseau Entreprendre Yvelines : 5 000 €

- Adhésion aux pôles de compétitivité et clusters d'entreprise : 64 000 €

Le rôle de Versailles Grand Parc en matière de développement économique passe aussi par la mise en relation des entreprises sur les filières stratégiques identifiées sur le territoire, notamment les mobilités, l'écologie urbaine et les nouvelles technologies. A cet effet, la CAVGP a établi des partenariats avec les structures suivantes :

- Le Vivant et la Ville : 10 000 €
- Finance et technologies : 2000 €
- MOV'EO : 13 000 €
- VEDECOM : 7 000 €
- CEREMH : 2 000 €

Il est prévu 30 000 € en prévision de la réalisation de nouveaux partenariats ayant vocation à valoriser le territoire.

- Evènements emblématiques : 26 000 €

L'action en matière de développement économique passe également par des actions de communication et des évènements permettant de favoriser la mise en relation d'acteurs du territoire. La participation de la CAVGP pourra prendre différentes formes : location de salles, animations,...

- **Immobilier d'entreprise : 2 500 €**

L'immobilier d'entreprise est un axe fort du développement économique. Il s'agit d'un enjeu d'attractivité majeur au même titre que les transports et le très haut débit. L'adhésion à l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise apporte une connaissance des prix du marché et permet de connaître le positionnement de l'agglomération en la matière.

- **Diverses dépenses : 18 500 €**

Il s'agit des dépenses gérées par les services supports : service communication, DSI, service des formations qui interviennent pour le service développement économique.

- **la gestion de la pépinière d'entreprises : 169 000 €**

Ces dépenses sont essentiellement gérées par les services supports : le service mutualisé des Bâtiments (43 630 €), la DSI mutualisée (90 230 €), le service communication (4 000 €), le service juridique mutualisé (1 540 € pour l'assurance du bâtiment), les affaires générales (300 €).

Les dépenses gérées directement par la pépinière d'entreprise sont de 29 300 €, dont 27 000 € sont utilisés pour payer des taxes.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de fonctionnement sont estimées à **221 000 €** et sont liées à la pépinière d'entreprises.

Elles correspondent aux locations des bureaux, parkings, salles, domiciliations et au remboursement des frais divers (reprographie, abonnements téléphoniques).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **46 000 €** dans le BP 2016 et se répartissent entre :

- **l'animation économique : 22 000 €** destinés à la signalétique des zones d'activité pour 20 000 € et l'acquisition de matériel informatique pour 2 000 €.
- **la pépinière d'entreprises : 24 000 €** destinés aux travaux de mise en conformité (6 000 €), le remboursement des cautions (15 000 €), l'acquisition de mobilier pour l'aménagement de l'espace de coworking (2 000 €) et d'autres matériels (1 000 €).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent des cautions versées par les entreprises à leur arrivée dans la pépinière : **15 000 €**

J. LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (Fonction 020)

Le poste budgétaire administration générale regroupe les dépenses liées à la structure Versailles Grand Parc qui n'ont pu être ventilées par compétences. Il s'agit des dépenses des services ressources (finances, ressources humaines, commande publique, direction générale, communication).

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	2 888 000,00	36 600,00	2 924 600,00
Recettes	17 210,00	0,00	17 210,00
Solde	- 2 870 790,00	-36 600,00	- 2 907 390,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** d'administration générale sont de **2 888 000 €** et se répartissent de la manière suivante :

- charges de personnel et mutualisation : 1 630 874 €
- autres dépenses : 1 257 126 €

Les charges de personnel se composent :

- de la masse salariale des services ressources (administration générale, communication, finances) : 870 000 €,
- de la mutualisation des services (RH, commande publique, archives, contrôle de gestion, courrier, informatique, juridique, gestion des bâtiments) : 702 629 €,
- de l'assurance statutaire : 50 295 €,
- de la médecine du travail : 7 950 €,

Les autres dépenses regroupent :

- ✓ les dépenses gérées par le service administration générale pour 141 370 €, lesquelles se répartissent de la façon suivante :
 - 40 000 € pour l'affranchissement.
 - 26 400 € pour le loyer du logement de fonction du DGA de VGP,
 - 19 030 € pour la taxe foncière,
 - 11 000 € pour les fêtes et cérémonies (chèques cadeaux du Noël des agents),
 - 11 000 € pour les fournitures administratives,
 - 9 000 € pour les adhésions aux organismes,
 - 8 000 € pour les abonnements,
 - 8 000 € pour les contrats de location (fontaines à eau, camion pour l'environnement),
 - 3 000 € pour la réalisation des procès-verbaux du Conseil communautaire,
 - 2 000 € pour des contrats de prestation de service (participation à la mutuelle santé et prévoyance des agents, reliure des délibérations)

- 1 200 € pour les charges du logement de fonction du DGA. Ce dernier remboursera la TEOM à VGP (recette non inscrite au BP 2016).
- 2 740 € de dépenses de petits matériels.
 - ✓ les frais liés aux élus : 504 000 € (indemnités, frais de mission, formations),
 - ✓ les assurances : 19 510 €,
 - ✓ une provision pour des frais d'avocat : 20 000 €,
 - ✓ le remboursement à la Ville de Versailles du carburant : 8 000 € et de l'entretien des véhicules : 7 000 €,
 - ✓ l'eau : 3 000 €, le chauffage et l'électricité du siège de VGP : 16 900 €,
 - ✓ le nettoyage des locaux : 30 000 €
 - ✓ les dépenses liées au recrutement et à la formation des agents (44 095 €),
 - ✓ l'entretien du siège de VGP : 14 100 €,
 - ✓ les frais généraux liés aux services mutualisés : 113 200 €,
 - ✓ la contribution obligatoire au Fonds pour l'emploi des personnes handicapées (FIPHFP) pour 47 200 €,
 - ✓ la subvention à la Caisse d'Entraide : 46 000 €,
 - ✓ les études financières : 10 951 € (évaluation des charges, FPIC,...),
 - ✓ l'indemnité du comptable et aux régisseurs : 10 000 €,
 - ✓ une provision de 20 000 € pour le paiement d'intérêts moratoires,
 - ✓ la communication institutionnelle : 104 000 €.
 - ✓ les dépenses gérées par la Direction des Services Informatiques mutualisée pour 97 800 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** de l'administration générale sont de **17 210 €** correspondant à la location d'un bureau à FR3 au 6 avenue de Paris.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de l'administration générale sont de **36 600 €**

Elles se composent :

- du renouvellement de copieurs (13 700 €),
- d'une provision pour l'achat de mobilier (6 000 €),
- des panneaux d'entrées d'agglomération (5 000 €),
- d'une provision pour l'acquisition de matériels divers (8 400 €),
- de matériel informatique (2 500 €),
- d'une provision pour des travaux électriques au 6 avenue de Paris (1 000 €)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

